

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 1 pouvoir

Date de convocation
19 septembre 2018

Date d'affichage
19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Chantal MARCELLI, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, William SMITH, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Sophie MARTIN par Denis FENAT.

Madame Sandrine ANTUNES a été nommée secrétaire

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A TEMPS COMPLET - SERVICE ANIMATION JEUNESSE

N° de délibération : **2018_09_28_13**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Le 23 février 2018, nous avons décidé la création d'un poste à durée déterminée à 20 heures hebdomadaires au Centre de Ressources du 21 mars 2018 au 31 décembre 2018.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires, l'agent nommé sur ce poste a accepté d'ajouter à ses missions principales des missions supplémentaires dans les accueils du matin et la restauration scolaire. Il a de ce fait accompli un service à temps complet.

Compte-tenu :

- De la nécessité de poursuivre la multiplicité et la qualité des services offerts à la population (ateliers culturels, de loisirs et sportifs – aide administrative – aide aux devoirs, etc...),
- De la nécessité de répondre aux besoins d'encadrement dans les accueils du matin, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs des mercredis (Plan Mercredi),
- De notre souhait de permettre à un agent compétent et qualifié qui donne toute satisfaction à sa hiérarchie et aux usagers d'être maintenu à son poste,
- De notre politique de résorption de la précarité de l'emploi.

Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du **1^{er} janvier 2019**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 13 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2018 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

DIT que ce nouveau poste sera ajouté au tableau des effectifs.

Résultat du vote :

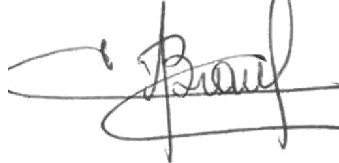
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 03/10/2018 à 11:28:10
Référence : 6ae556203dd5ad8583060b2f1d613c8cb6648e4a